
Session | 2014

Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles

Sommaire

Epreuves écrites de français.....	3
Epreuves écrites de mathématiques.....	8
Oral 1 synthèse générale :.....	6
Arts visuels :	9
Géographie :	16
Histoire :	18
Enseignement moral et civique :	22
Sciences et technologie :.....	24
Histoire des arts :	28
Education musicale :.....	32
Oral 2 : partie 1 EPS :.....	33
Oral 2 : partie 2 connaissance du système éducatif français	37

Épreuves écrites de français

Compétences évaluées dans chaque partie : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement et utiliser des modes d'expression propre à la discipline.

- **Première partie « Question relative aux textes proposés »**
- **Compétence évaluée : maîtriser les savoirs disciplinaires**

Le sujet

Le corpus de textes pouvait apparaître comme complexe et ainsi mettre en difficulté les candidats en particulier par rapport à l'approche littéraire qui en était attendue.

Analyse des copies

La dimension littéraire des textes est rarement commentée de manière satisfaisante. Même si on n'attend pas une analyse littéraire pointue, il est nécessaire que les genres proposés soient analysés dans leurs spécificités ; ainsi un texte poétique ne peut s'analyser comme un texte narratif. Le corpus de textes a été globalement bien compris et les correcteurs ne relèvent pas de contre-sens.

Trop souvent, les candidats différencient la forme du fond, ils parviennent rarement à une mise en perspective des idées au regard du style employé. Chez certains candidats, des efforts ont été faits pour identifier les voix narratives, les figures de style mais souvent les moyens employés ne sont pas analysés au regard de ce qu'ils apportent par rapport à l'angle d'analyse choisi. Erreur plus grave : se servir des outils stylistiques pour forcer une analyse qui ne tente pas de comprendre le message délivré par les auteurs.

Les candidats mettent insuffisamment en lien les textes et s'autorisent l'expression de considérations personnelles (avis sur la société). Peu de plans sont adaptés et les candidats s'éloignent souvent de la question posée et en arrivent à dégager les caractéristiques de la Première Guerre mondiale.

On observe qu'il est difficile pour les candidats de s'éloigner de la forme du précédent concours (note de synthèse).

- **Deuxième partie « Connaissance de la langue »**

- **Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires et savoir les mettre en perspective d'un exercice professionnel**

Le sujet

Cette deuxième partie ne semble pas présenter en soi une difficulté particulière. Toutefois les questions de vocabulaire étaient plus difficiles sur l'étymologie que sur les définitions. La maîtrise des éléments abordés dans les différentes questions est indispensable à l'exercice du métier d'enseignant. Effectivement, faute d'une maîtrise rigoureuse de ces points de grammaire, les candidats ne pourraient les expliquer clairement et en assurer la maîtrise par les élèves.

Analyse des copies

L'accord des participes passés, notion de base, reste globalement peu maîtrisé. Les correcteurs constatent également une méconnaissance du lexique et une difficulté à justifier les réponses apportées. On remarque une difficulté à justifier par l'emploi de termes précis et rigoureux les accords des participes passés (nombreuses confusions sujet/COD/COI). La forme pronominale n'est quasiment jamais repérée, le participe passé employé comme adjectif est souvent oublié. Pour l'analyse des propositions, beaucoup de candidats perdent des points parce qu'ils n'identifient pas les propositions principales ou oublient d'analyser les mots subordonnants.

Très peu de candidats ont rattaché cette partie à un contexte professionnel. Une remarque même brève qui amorce déjà ce type de posture indique en effet que le candidat se projette dans son futur métier.

Cette posture professionnelle doit aussi se percevoir dans la présentation de la réponse. On déplore ainsi très souvent une présentation confuse pour ces questions : des tableaux dont les lignes ne concordent pas, des ratures et des étoiles qui transforment la réponse en labyrinthe, des digressions inutiles etc. Trop de copies se présentent de manière brouillonne ou avec de trop nombreuses ratures. Une des compétences évaluées est la maîtrise de la communication ; il importe donc que les candidats démontrent leur capacité à transmettre clairement des savoirs. Si le candidat procède à des regroupements d'occurrences (sous forme de tirets ou sous forme tabulaire), la lisibilité est améliorée. C'est ce que l'on attend d'un futur professeur qui devra se montrer exigeant quant à la présentation d'une trace écrite pour favoriser l'apprentissage.

- **Troisième partie « Analyse de supports d'enseignement »**
- **Compétences évaluées : connaître les premiers éléments de didactique pour concevoir la pratique professionnelle et connaître le contexte professionnel**

Le sujet

Le support semble dans sa nature même avoir mis en difficulté les candidats. Cette partie de l'épreuve repère des compétences qui sont encore en devenir.

Analyse des copies

Cette partie est massivement échouée. Un double constat :

- Le manque de connaissances sur les spécificités du récit de fiction
- Le manque de réflexion ou la crainte de juger négativement le support proposé.

Peu de candidats justifient leurs réponses par une analyse précise du document : quasiment aucune remarque par exemple sur la mise en page du manuel, les questionnaires ne sont pas analysés dans le détail. D'une manière générale, les candidats ne se réfèrent pas suffisamment au support. Ils ne semblent pas connaître cette attente du jury.

Beaucoup manquent de recul critique par rapport au dispositif proposé par le manuel. Il est important d'être capable de reconnaître la faisabilité des exercices proposés par rapport à un niveau donné et de faire des propositions pour soulever ces difficultés. Toutefois, il serait judicieux que les candidats cernent les limites didactiques en sériant d'autres éléments. Il faudrait par exemple identifier les moyens à mettre en œuvre pour des élèves en difficulté voire en retard et amorcer une réflexion sur la pédagogie différenciée, sur le travail de groupes, les apports d'autres technologies, la quête d'autonomie, la remédiation... Il n'est pas attendu pas la construction de situations d'apprentissage étant donné le temps court de l'épreuve et son objectif mais la prise en compte de ces éléments afin de mesurer l'aptitude du candidat à cerner les atouts et les limites d'un outil.

Il semble que les candidats ne disposent pas de connaissances suffisantes pour conduire une véritable analyse des supports pédagogiques. Ils en restent donc à une description. L'approche retenue est souvent très générale. Ces observations prouvent qu'un travail plus approfondi de ces aspects doit être envisagé en formation initiale.

• **Les candidats ayant obtenu une note éliminatoire**

La majorité d'entre eux n'a pas traité la première partie de l'épreuve et a montré dans les deux autres parties une maîtrise très insuffisante de la langue française (erreurs orthographiques, incorrections syntaxiques et imprécisions lexicales graves et nombreuses). Dans la troisième partie, ces candidats en sont restés à une paraphrase et un traitement en surface du document proposé. Ces constats permettent aux correcteurs de penser que les candidats concernés n'ont pas préparé sérieusement l'épreuve et présentent des lacunes dans le domaine de la langue incompatibles avec l'exercice du métier de professeur des écoles. Un effort est également attendu sur le soin apporté à la graphie.

MATHEMATIQUES

Compétences évaluées dans chaque partie : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement et utiliser des modes d'expression propre à la discipline.

- **Bilan Synthétique :**

La première partie, sur un support géométrique est la moins bien traitée, avec une moyenne de 6,2 sur 13.

La troisième partie est assez bien réussie avec une moyenne de 8 sur 14.

Avec 6,9 sur 13 la deuxième partie est correctement traitée.

La correction syntaxique et de la qualité écrite de la production ont été correctement traité par 75% des candidats, qui de ce fait n'ont eu aucun point retiré dans ce cadre.

20% des candidats ont eu 1 point en moins et moins de 5% ont été pénalisés à hauteur de 3 points. Seule une minorité de candidat (moins d'une dizaine) se sont vu retirer le maximum de points dans la gestion et la présentation de leur écrit.

- **Première partie : résolution de problèmes**
- **Compétence évaluée : maîtriser les savoirs disciplinaires**

Chez les mayas :

L'utilisation de **l'égalité de Pythagore et/ou la longueur de la diagonale du carré sont connues**. C'est la **manipulation de la racine carré qui pose problème** aux candidats.

Chez les indiens :

La construction a souvent perturbé les candidats, prenant comme acquis le résultat qu'on leur demande de montrer. Cet exercice a aussi donné lieu à quelques affirmations comme « D est obligatoirement sur le cercle », « Comme D est le symétrique de B par rapport à (AC), alors D est sur le cercle », affirmations qui ne prouvent rien et restent au stade du déclaratif.

Il faut citer le cas de candidats qui n'ont fait « qu'observer » la figure et citer la définition du quadrilatère inscriptible donnée dans l'énoncé.

A l'ère du tableur :

Cette partie est en général bien traitée. Les erreurs portent sur l'utilisation de référence circulaire dans la cellule et le traitement algébrique de la question 4.

Plus globalement, on peut dire que **les candidats font preuve de connaissances, mais ne savent pas les utiliser avec pertinence**, les démonstrations se résument souvent à une liste de propriétés ou théorèmes, sans rapport clair avec la question traitée.

Les candidats raisonnent sur des cas particuliers et s'y limitent trop souvent.

- **Deuxième partie : résolution d'exercices**
- **Compétences évaluées : maîtriser les savoirs disciplinaires et savoir les mettre en perspective d'un exercice professionnel**

La réussite au premier exercice est très contrastée : tantôt très bien réussi, tantôt à peine abordé. On peut noter quelques cas toujours trop nombreux d'erreurs de conversion de minutes en minutes et secondes dans la présentation de la réponse à la question 3 (alors que l'énoncé ne le demandait pas).

Le deuxième exercice est assez bien traité, le reproche fait aux candidats porte essentiellement sur **l'utilisation d'un cas particulier pour généraliser une propriété**.

Le traitement de la première question, assez inégal, tend à montrer que **les candidats sont préparés à ces exercices d'arithmétique**, mais ne semblent pas toujours comprendre ce qu'on leur demande.

L'exercice sur les vitesses montre lui aussi la réelle préparation de certains candidats. Le principe de proportionnalité est maîtrisé par une large majorité de candidats et la manipulation de grandeurs inversement proportionnelles ne les gêne pas vraiment.

L'exercice de probabilité a parfois donné lieu à des justifications bien complexes dont les candidats ont eu du mal à se sortir... Pour autant, la connaissance intuitive des probabilités semble acquise.

- **Troisième partie « Analyse de supports d'enseignement »**
- **Compétences évaluées : connaître les premiers éléments de didactique pour concevoir la pratique professionnelle et connaître le contexte professionnel**

De l'avis général, cette partie dédiée à la didactique a donné lieu à beaucoup de verbiage, de paraphrases et de répétitions. On cherche parfois la réponse à la question dans un texte abscons.

Dans l'exercice 1, il y a souvent répétition de certains arguments dans les trois questions. Les candidats doivent davantage tenir compte de ce qui est demandé, notamment lorsque la question 3 parle « d'intérêts » de chacun des jeux. Il ne s'agit pas en effet dans cette question de citer à nouveau les inconvénients donnés pour le jeu 1 dans la question 2.

Il faut également noter que certains candidats s'appuient sur des connaissances solides en ce domaine.

Dans l'exercice 2, **bon nombre de candidats ne connaissent pas la définition du nombre décimal**. La tentation est grande pour eux de revenir, même après avoir donné une définition correcte, à « l'écriture à virgule ». Enfin, certaines propriétés des nombres décimaux sont prises comme définitions, inutilisables à l'école primaire : s'il est juste de dire qu'une fraction d'entiers dont le dénominateur est un produit de puissance de 2 et de 5, cela n'aide en rien à la compréhension du nombre décimal.

L'exercice 2 donne lieu à quelques réponses surprenantes, du genre :

$0,3 + 0,8 = 0,11$ montre que l'élève sait additionner des nombres à un chiffre, laissant clairement entendre que l'opération est juste.

L'interprétation des erreurs d'élèves par certains candidats montre que, voulant se mettre à la place des élèves, ils préjugent de leurs erreurs ; c'est du moins ce que le choix des mots et leur rédaction laissent entendre.

A la question 2 de l'exercice 2, **la dimension orale de la réponse attendue n'est que très peu souvent prise en compte**.

Enfin, la question 3 de la partie B amène parfois le candidat à démontrer que la somme de deux décimaux peut être un nombre entier, alors que l'objet de la question porte sur la nature décimale de deux décimaux...

ORAL 1

Synthèse générale

Compétences évaluées :

Capacités de communication :

Maîtrise de la langue française pour communiquer :

- expression conforme à ce qui est attendu d'un futur enseignant (clarté et cohérence du propos)
- capacité à argumenter
- prise en compte des questions du jury

Respect des exigences de l'épreuve : temps imparti à l'exposé, formes du discours, utilisation du dossier...

Maîtrise des savoirs disciplinaires, des concepts scientifiques et des exigences du socle pour enseigner

Maîtrise des concepts pédagogiques et didactiques des sciences expérimentales et technologie pour concevoir une pratique

Maîtrise des connaissances concernant les publics scolaires (progression des enseignements), des textes officiels et de l'institution.

Projection dans le métier – agir en équipe

Le dossier :

Les dossiers comportent majoritairement deux parties ; ils sont pour la plupart bien rédigés mais quelques erreurs orthographiques subsistent. Le dossier n'est pas noté, mais le jury apprécie quand il est clair et organisé (sommaire, plan, conclusion).

La pagination facilite les retours sur le dossier lors de l'entretien (2ème partie de l'épreuve).

Les problématiques traitées répondent majoritairement aux recommandations de la circulaire avec les entrées disciplinaires. Cependant la partie sur les fondements scientifiques est parfois délaissée et le développement de l'enfant rarement évoqué.

La référence au cadre institutionnel (programmes, socle, PEAC¹ ...) doit être approfondie.

Quelques dossiers comportent des erreurs fondamentales au niveau des concepts.

La plus grande partie des dossiers comprennent des annexes ; les supports numériques joints reprennent les documents annexés, des liens avec des sites et quelques diaporamas ; les bibliographies sont diversifiées (de quelques références à une page entière voire plus).

Les candidats veilleront à transmettre au jury des documents, fichiers audio et vidéo lisibles et à mentionner leurs sources.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la réflexion à mener quant au choix des supports notamment en référence aux valeurs éthiques et sur la nécessité de hiérarchiser et d'indiquer ce qui a été lu ou vu (sites Internet) de ce qui a été feuilleté.

Le jury attend également une contextualisation de la séquence dans le parcours d'apprentissage (de la maternelle au collège). **Il est important que les candidats puissent faire le lien entre la séquence proposée et leur(s) stage(s) d'observation.**

L'exposé :

Les candidats se sont généralement bien préparés à l'exposé ; le temps est souvent bien géré mais parfois avec un déséquilibre entre les deux parties : la problématique est introduite en début d'exposé, la séquence est présentée en lien avec les programmes de l'école et du socle. L'évaluation, les dispositifs de différenciation et la trace écrite sont le plus souvent simplement évoqués.

Les meilleurs candidats sont capables de prendre du recul par rapport à leur dossier, de s'en détacher et d'étayer leurs propos par des supports.

Le souci de présentation par des reproductions de qualité, des maquettes, par un diaporama a été apprécié par les commissions et a été évalué en tant que capacité de communication. Le diaporama facilite l'écoute du jury s'il n'est pas une simple copie du dossier.

Il doit impérativement faire partie des annexes.

Le jury attend que la partie sur les fondements scientifiques présentée dans le dossier le soit également lors de l'exposé et que le vocabulaire spécifique soit maîtrisé.

La partie la plus faible s'avère être le plus souvent celle sur les principes pédagogiques et didactiques. Les démarches proposées sont souvent maladroites, voire erronées.

Les connaissances sur le développement de l'enfant sont abordées, mais on note quelques erreurs ; il est fondamental que les candidats puissent mobiliser leurs connaissances dans le cadre de l'entretien.

¹ PEAC : parcours d'éducation artistique et culturelle

Les meilleurs candidats témoignent d'une bonne connaissance de ce que peuvent faire les élèves; ils s'appuient sur leurs acquis antérieurs et mettent en avant une progressivité dans les apprentissages.

La transdisciplinarité est évoquée, mais des confusions sont relevées avec la notion d'interdisciplinarité.

L'entretien

Beaucoup de candidats sont à l'écoute, entrent facilement en interaction avec le jury et les meilleurs mobilisent leurs connaissances pour étayer leurs réponses ; à l'inverse certains font des réponses très courtes et peu précises attendant les questions les unes après les autres.

C'est aussi au candidat de se saisir des questions du jury pour développer certains points de son exposé et/ou avoir une réflexion sur les remarques et pistes proposées.

Le jury souhaite attirer l'attention sur les tics langagiers qui peuvent se corriger comme la reprise systématique de la question posée, mais également sur la posture attendue d'un(e) futur(e) enseignant(e) : civilités en entrant, tenue correcte et langage approprié.

Les justifications du choix de la problématique et du domaine retenu pour l'oral laissent très souvent apparaître une absence de lien avec les stages d'observations en classe.

Exemple : " j'aime bien les sciences, c'est un domaine important", au contraire, certains candidats justifient le choix de la discipline par le fait qu'ils ne la maîtrisent pas, ce qui ne semble pas pertinent dans le contexte d'une préparation à une épreuve de concours.

Les différents types d'évaluation sont cités, cependant la finalité et le lien avec ce qui est exigible n'apparaît pas clairement : l'évaluation reste un chantier à investir.

Les meilleurs candidats maîtrisent les savoirs scientifiques et les notions de la discipline alors que certains peinent à expliquer les savoirs présents dans le dossier, à répondre de manière pertinente et à prendre du recul pour dégager l'essentiel lors de l'élargissement et/ou de l'approfondissement du sujet traité.

Une majorité de candidats a réussi à revisiter la séquence présentée et à avoir une analyse réflexive avec l'étayage du jury.

L'entretien doit être préparé : connaître le contenu de son dossier ne suffit pas. Il faut être capable d'élargir son propos, de proposer d'autres références culturelles et/ou scientifiques que celles mentionnées dans le dossier ou l'exposé. Le jury peut questionner sur le même thème (par exemple sur d'autres périodes de l'histoire des arts ou d'autres domaines des arts visuels, ...).

De même en ce qui concerne la partie didactique, le candidat doit être capable de transposer sa démarche aux autres cycles que celui retenu pour le dossier.

Une actualisation des connaissances de la discipline, notamment en didactique, est nécessaire.

Les candidats doivent faire preuve de curiosité pour les autres cycles que celui mentionné dans le dossier et témoigner ainsi d'une connaissance du métier de la maternelle au collège.

Le jury attend également du candidat une connaissance suffisante des textes officiels (avec les termes justes), des attentes institutionnelles et des ressources du Ministère de l'Éducation Nationale. Ainsi, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les programmes de l'école, leurs objectifs et finalités pour les futurs citoyens, le socle commun, le livret personnel de compétences devraient être connus par l'ensemble des candidats.

Oral 1

ARTS VISUELS

Les dossiers :

Un dossier sur deux concerne le cycle 3 et huit dossiers sur dix abordent plus spécifiquement le domaine des arts plastiques (peinture, sculpture principalement). Le jury souhaite rappeler que le dessin et les arts numériques font également partie des arts visuels et peuvent aussi être retenus comme sujet. Le jury a apprécié la grande diversité des sujets : techniques, démarches d'artistes, mouvement artistiques, œuvres, notions et thèmes sont les plus fréquents. Le jury recommande aux candidats de ne pas choisir un sujet trop ouvert (ex : le surréalisme, le corps) qui amène à la constitution d'un catalogue de séances juxtaposées en lieu et place d'une réelle séquence pédagogique. De même, un sujet trop restreint (à partir d'une seule œuvre par exemple) enferme le candidat dans sa problématique et le conduit souvent à une démarche d'imitation de l'œuvre. Les dossiers combinant deux entrées (notion et technique / mouvement artistique et thème, par exemple) sont le plus souvent de meilleure qualité et facilitent l'élargissement du questionnement lors de l'entretien. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur les valeurs esthétiques et éthiques des œuvres choisies ainsi que sur l'adaptation des thèmes retenus à l'univers et l'âge des enfants.

Les deux parties sont généralement équilibrées. La partie scientifique et théorique témoigne d'un souci d'exhaustivité sur le thème choisi, ce qui n'est pas toujours utile au regard de la séquence pédagogique. Il n'est pas nécessaire par exemple de développer une biographie détaillée d'un artiste. Une synthèse personnelle des recherches, des diverses ressources collectées est beaucoup plus pertinente si elle permet d'éclairer et de justifier les choix du candidat par rapport à sa proposition de séquence. Les dossiers qui ont plus particulièrement retenu l'attention du jury sont ceux qui ont montré une bonne maîtrise du vocabulaire relatif aux notions et procédés plastiques. Dans la partie pédagogique, les meilleurs candidats ont montré leur capacité à s'approprier les compétences du socle et des programmes et à exprimer des objectifs bien ciblés sans faire de confusion entre objectif d'apprentissage et finalité de l'activité proposée. Il semble raisonnable de limiter le nombre de séances. La présentation globale de la séquence sous la forme d'un tableau permet d'avoir une bonne lisibilité de la démarche du candidat. La description détaillée des séances sous forme de fiche de préparation révèle une connaissance des outils professionnels, et semble préférable à la forme narrative.

L'exposé :

Les candidats se sont généralement bien préparés à cette partie de l'épreuve. Certains ont apporté plusieurs exemplaires de leur dossier, ce qui a été apprécié du jury. Le souci de présentation des œuvres ou des productions d'élèves sur des supports de qualité, un diaporama présentant les ressources au fil de l'exposé, ont également facilité l'écoute et le jury en a tenu compte dans l'évaluation des compétences de communication. Le temps de parole est bien géré. Les meilleurs candidats ont su trouver un juste équilibre de temps entre la partie scientifique et culturelle et la présentation de la séquence pédagogique. Ils ont su procéder à une analyse des œuvres de référence dépassant le stade de la description des éléments, matières, couleurs et techniques pour aller vers une lecture inférencielle de l'image et une interprétation personnelle, soutenues par l'emploi d'un vocabulaire plastique précis. Le jury a également apprécié les mises en réseau avec d'autres domaines artistiques, d'autres périodes de l'histoire des arts. Lorsque la partie pédagogique est abordée, une description globale de la séquence avec les objectifs et intentions pédagogiques permet au jury de mieux saisir la cohérence globale de la proposition, ainsi que la progressivité des apprentissages qui y sont menés. Le jury a apprécié les propositions témoignant d'une réelle mise en situation d'apprentissage et prenant en compte la notion de projet de l'élève. Les meilleurs candidats ont su éviter la description d'une suite d'activités, d'applications de techniques, pour se centrer sur l'articulation et la progressivité des séances au sein de la séquence. L'évaluation, souvent évoquée en fin de séance, concerne principalement les connaissances et les compétences transversales mobilisées lors de l'activité (attitudes sociales). L'évaluation des compétences propres au domaine des arts visuels reste à approfondir.

L'entretien :

Les candidats qui ont retenu particulièrement l'attention du jury sont ceux qui semblent avoir pris la mesure de cette partie de l'épreuve et s'y sont préparés. Ils se montrent capables d'approfondir ou expliciter le choix des œuvres présentes dans le dossier, de citer d'autres références culturelles. A partir du dossier, le jury peut explorer les connaissances du candidat sur d'autres périodes de l'histoire de l'art, sur d'autres formes d'expression artistique à propos du thème évoqué. Il est en droit d'attendre que le candidat connaisse quelques œuvres de la liste de référence ministérielle.

L'analyse et la lecture d'image lorsqu'elles sont demandées au cours de l'entretien valorisent les candidats qui se montrent capables d'utiliser un vocabulaire précis et d'engager une démarche d'analyse dépassant la narration.

Pour la partie pédagogique, les candidats n'ayant pas expérimenté leur proposition peinent parfois à mettre à distance leur propre séquence mais certains se montrent capables de revisiter une séance avec l'aide du jury. Ils doivent également se préparer à transposer leur séquence dans un autre cycle ou un autre domaine artistique. Lors de l'élargissement, la

connaissance et la compréhension des programmes doivent être suffisamment maîtrisées, notamment pour ce qui concerne l'école maternelle. Les traces écrites sont souvent évoquées. Les candidats connaissent l'existence du cahier de parcours culturel sous des appellations très diverses (cahiers artistiques, d'arts visuels, d'histoire des arts). Ils ont une assez bonne connaissance des enjeux et contenus de ce document. Quelques candidats ont mentionné le Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Les ressources institutionnelles ainsi que la liste de référence ont été souvent citées mais ne sont pas toujours perçues comme un cadre institutionnel, les candidats préférant le plus souvent choisir des œuvres selon leurs propres préférences. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats quant aux problèmes éthiques posés par le choix de certaines œuvres (violence des images, œuvres conceptuelles peu adaptées à l'âge des élèves, registre familier parfois même grossier de certains textes par exemple).

ORAL 1 GÉOGRAPHIE

La discipline apparaissant dans les instructions officielles à partir du CE2, près de 82 % des dossiers ont porté sur le cycle 3, et seuls trois dossiers ont été enregistrés pour le cycle 1. Mais, que les candidats ne s'étonnent pas des questions que le jury a posé sur la structuration de l'espace en maternelle, une culture commune des enseignants de la maternelle au collège étant recherchée.

Quelque soit le sujet choisi, le jury conseille aux candidats de présenter une « entrée géographique ». Des séquences traitant d'un album de littérature de jeunesse ou du développement durable permettent, ou non, des apprentissages en géographie.

Les candidats veilleront également à se conformer à la conception de la géographie évoquée par les programmes, à savoir : « le programme de géographie a pour objectifs de décrire et de comprendre comment les hommes vivent et aménagent leurs territoires. » Le plan-tiroir - 1. le relief, 2. le climat, 3. l'hydrographie, 4. la population, 5. les activités – est à proscrire. Les expériences vécues en école et la maîtrise des savoirs disciplinaires, des concepts scientifiques de la discipline devraient faciliter cette approche de la géographie. Un étudiant en master ne peut pas ignorer l'existence, dans chaque région, d'un conseil régional élu, ou le type de nomination et le rôle d'un Préfet de Région.

Par ailleurs, il doit savoir choisir, avec soin, les documents sur lesquels il appuie sa réflexion et sa séquence. Ceux-ci doivent avoir un registre de langue attendu à l'école, aider à la construction des citoyens et faciliter l'édification des compétences des élèves. Par exemple, l'utilisation pour la première fois d'une image issue d'un satellite suppose que l'enseignant explique aux élèves qu'il s'agit d'une image construite. Lors de l'analyse du document, les élèves doivent avoir la possibilité d'observer les éléments, afin qu'ils puissent raisonner et progresser. L'enseignant ne peut pas faire imaginer par les enfants ce qui est attendu, sous prétexte que la représentation n'est pas bonne.

Les démarches d'apprentissage choisies ont donc à répondre aux objectifs fixés par les programmes, tout en tenant compte du développement de l'enfant et de l'hétérogénéité des élèves. Il n'est pas raisonnable d'envisager l'utilisation d'un planisphère ou la construction d'un plan de classe en grande section de maternelle. De même, débiter, en CM2, l'étude d'une zone touristique par une visite d'un office de tourisme pose question, puisque la notion de « tourisme » n'est pas construite. Par contre, ne pas tenir compte que les élèves ont des connaissances sur par exemple, « les espaces urbains et ruraux » pour, en CE1, « comparer quelques paysages familiers, littoraux, montagnards, urbains, ruraux » est source de perte de temps, voire de démotivation des enfants.

La commission a su apprécier les propositions de traces écrites construites avec les élèves et qui s'écartaient des « textes à trous ». Elle a tenu compte de la capacité de certains candidats à mettre en adéquation, les compétences construites lors de la séquence, les traces écrites et les évaluations.

Enfin, si les candidats montrent généralement des compétences de communication repérées par le jury, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'entre eux témoignent de difficultés à argumenter leur point de vue. Et lors de la présentation d'un débat en classe, peu envisagent la construction d'une argumentation avec les élèves, en amont de la mise en œuvre du débat lui-même.

Oral 1

Histoire

Dans l'ensemble, les candidats semblent avoir bien compris les attentes de l'épreuve qui visent notamment à évaluer leur culture disciplinaire, leur connaissance des textes, leur capacité à effectuer des transferts d'une discipline à l'autre, d'un cycle à l'autre, leur capacité à concevoir le travail des élèves, la nécessité d'évaluer les acquis des élèves et les grandes attentes de l'institution scolaire. Le jury a pu assister à quelques belles prestations qui prouvent que la réussite est possible moyennant une préparation sérieuse.

Le **dossier** est généralement structuré et présente deux parties clairement identifiables : une partie « synthèse des fondements scientifiques » et une partie « description d'une séquence pédagogique ». La note de présentation indique que « par fondements scientifiques, on attend la présentation des principaux acquis scientifiques qui permettent de comprendre le sujet retenu, mais aussi, selon la nature du sujet ou du cycle, les éclairages qu'apporte la connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage ».

Une séquence pédagogique fait référence à un ensemble de séances reliées entre elles par une thématique voire une problématique commune. Chez les meilleurs candidats, le dossier articule la dimension disciplinaire et les pratiques d'enseignement, sans oublier les questions de l'évaluation. Il est soigné (fond, forme, orthographe), lisible (qualité des documents produits) et montre en quoi le choix des documents et leur étude par les élèves favorisent les apprentissages. En outre, le dossier présente une bibliographie et une sitographie composées de références qui ont fait l'objet de lectures approfondies de la part du candidat.

En ce qui concerne l'**exposé**, le jury attend avant tout que celui-ci soit clair et équilibré et qu'il présente de manière problématisée le sujet proposé par le candidat en respectant le temps imparti.

Les bons candidats ont su justifier leurs choix d'enseignement relatifs au sujet retenu et à la séquence proposée. En outre, ces candidats ont été capables de présenter une synthèse scientifique qui leur a permis de donner du sens au sujet traité et de mener une réflexion cohérente autour d'un ensemble de connaissances favorisant leur articulation avec des enjeux épistémologiques. Rappelons que la réflexion scientifique permet de comprendre les choix et les propositions des programmes et qu'elle figure à la base de toute transposition didactique.

Les meilleurs candidats ont également su expliciter la logique des objectifs scientifiques et/ou d'objectifs didactiques poursuivis et mettre en contexte la séquence (niveau, découpage des programmes, place de la séquence dans l'année, nombre d'heures attribuées). Le jury attend en effet une réflexion réaliste sur la place de la séquence dans la programmation, en termes de déroulement, de nombre d'heures ou de séances, mais aussi de notions et de capacités. Ces choix doivent être mis en relation avec les élèves et leurs possibles difficultés.

En outre, les meilleurs candidats réussissent à montrer, à travers cette présentation, la manière dont leur séquence a été conçue : lectures scientifiques, lecture du programme, du Socle

commun, réflexion sur les démarches, conception globale de la séquence (évaluation incluse). Le jury rappelle qu'une proposition réaliste mais aussi personnelle est attendue.

Les meilleurs candidats ont aussi su montrer en quoi le choix des documents et leur étude sont de nature à favoriser les apprentissages. Ils ont été capables d'illustrer la démarche de l'élève en s'appuyant sur des exemples concrets d'exploitation pertinente de documents.

Par ailleurs, les bons candidats ont su développer une réflexion autour de la trace écrite et aborder la question de l'évaluation et ses enjeux.

Les meilleurs candidats ont également été capables de montrer en quoi le sujet traité et la séquence proposée sont au cœur des enjeux culturels et sociaux des sociétés modernes. Ils ont pu faire montre de leur capacité à présenter les enjeux d'enseignement en termes de finalités intellectuelles, patrimoniales, culturelles ou civiques.

Enfin, le jury est attentif à l'attitude du candidat vu comme un futur enseignant en action. Aussi, l'expression orale se doit d'être claire et précise.

Nombreux sont les candidats qui ont préparé avec soin leur exposé et proposé un exposé de 20 minutes. Cependant, un trop grand nombre d'exposés souffre de l'absence d'éclairages qu'apporte la connaissance des élèves et des mécanismes d'apprentissage. Les exposés pâtissent aussi généralement de l'absence de prise en compte de l'hétérogénéité des élèves ainsi que d'une prise en compte insuffisante de l'évaluation des acquis des élèves en cours et en fin de séquence.

Par ailleurs, les meilleurs candidats ont su ne pas répéter oralement l'intégralité du dossier fourni au jury. Ils ne se sont pas contentés de réciter mais ont su mener une réflexion personnelle. En outre, ils ont su insister sur les enjeux disciplinaires, scientifiques et transversaux du sujet.

Dans le cadre de l'**entretien**, le jury a apprécié les candidats qui ont su faire preuve d'une réelle capacité d'écoute et de dialogue avec le jury, de réactivité aux questions posées (avec nuance et conviction à la fois), témoignant d'une capacité à développer des analyses montrant une vraie réflexion sur le vif et d'une capacité à étayer leurs réponses. A ce stade de l'épreuve orale, une interactivité constructive est de mise : il importe pour le candidat de bien prendre en compte les questions, d'y répondre sans faux-fuyants, en regardant les membres du jury. De nombreux candidats ont fait preuve d'une bonne écoute et d'une interaction très satisfaisante avec le jury : ils ont su écouter attentivement les questions, prendre le temps de réfléchir avant de répondre, sans se précipiter. Toutes les commissions ont souligné la qualité éminente de certaines prestations, la maîtrise excellente des contenus disciplinaires, la posture professionnelle de certains candidats et leur tenue irréprochable.

Le jury a également été sensible au bon sens des candidats et à leur honnêteté intellectuelle. Au cours de l'entretien, des réponses courtes et précises favorisent les échanges : les très longues réponses ne constituant pas un gage de qualité. Avoir une attitude dynamique est un minimum attendu ; faire preuve de détermination et de conviction est une bonne façon d'aborder un métier où il faut en permanence motiver les élèves. Il s'agit aussi de trouver un

moyen terme de bon aloi entre accablement et excès d'assurance. Le contrôle de soi est une des conditions de la réussite.

Par ailleurs, le jury est sensible au niveau de langue et rappelle qu'en histoire, l'usage du futur et du futur proche (aggravé par la liaison fautive « va-t-être ») est à proscrire.

Il arrive que des candidats ayant fait illusion lors de l'exposé révèlent de graves lacunes lors de l'entretien ; à l'inverse, des candidats décevants au cours de l'exposé mais capables de rectifier leurs erreurs, voire de construire une argumentation en répondant avec à-propos aux membres de la commission, peuvent voir leur note nettement réévaluée à l'issue de l'interrogation. Le jury rappelle que la présentation du découpage en séances doit s'appuyer sur une problématique adaptée au niveau d'exigence de la classe à laquelle le sujet se rapporte. Ce découpage, cohérent, ne doit pas occulter les démarches et les capacités travaillées par les élèves. Dans de nombreux exposés, les élèves sont absents et le jury doit insister sur ce point lors de l'entretien pour préciser les démarches pédagogiques qui souvent ne sont pas suffisamment explicites. Le candidat doit être capable de définir précisément les capacités inscrites dans les instructions officielles telles que « raconter » en histoire.

Le jury rappelle qu'il n'y a pas de séquence parfaite ; il n'y a que des séquences perfectibles. Au reste, dans le cadre de l'entretien, les bons candidats sont entrés dans une démarche réflexive qui a pu conduire certains d'entre eux à envisager une reconstruction de leur séquence au regard des questions posées par le jury.

Le jury attend des capacités de synthèse, de problématisation, pas une simple érudition. Toutefois, si le jury n'attend pas des candidats qu'ils aient une connaissance exhaustive du sujet, le jury est en droit d'attendre que ces candidats aient néanmoins une connaissance qui s'étende au-delà de ce qui est présenté dans l'exposé. Aussi, les questions du jury ont pu amener les candidats à préciser certains aspects de la question traitée. Il est en effet inadmissible pour le jury qu'un candidat puisse employer des termes ou des notions qu'il ne sait pas définir. Trop de candidats se trouvent silencieux lorsqu'on leur demande ce que signifie un terme un peu technique qu'ils ont pourtant utilisé lors de leur exposé. Précisons que les questions du jury ne sont pas destinées à piéger le candidat mais qu'elles permettent d'une part d'évaluer ses connaissances et sa capacité à se mettre en surplomb par la réflexion et qu'elles visent d'autre part à l'aider à clarifier sa pensée, à nuancer son propos et à le corriger si nécessaire. Les réponses évasives sont bien sûr à éviter. Un candidat qui ne sait pas ne doit pas improviser une réponse ou, pire, éluder la question par un « Je l'ai lu, mais j'ai oublié ».

Chez les meilleurs candidats, le jury a pu également procéder à un élargissement du sujet par des questions portant sur le même thème mais sur d'autres périodes.

Le jury s'est également attaché à l'évaluation de la maîtrise des concepts pédagogiques et didactiques de l'histoire. Les questions ont alors pu porter par exemple sur le choix et la qualité des documents proposés ainsi que sur le choix du dispositif pédagogique proposé. Le candidat doit en effet avoir réfléchi aux documents qu'il intègre dans ses séances. Le jury prête une attention toute particulière au choix des documents et à leur exploitation scientifique et pédagogique au cours de la séance. Encore une fois, ce n'est pas ce qui est proposé dans le dossier qui a valeur de note mais la capacité du candidat à justifier de manière argumentée ses choix éthiques, didactiques et pédagogiques. Il s'agit par exemple pour le candidat de montrer en quoi les documents sélectionnés et leur exploitation pédagogique et didactique permettent

d'une part d'apporter des réponses à visée scientifique à la question formulée, d'autre part de faciliter l'assimilation de ces réponses pour tous les élèves y compris ceux en difficulté et enfin de montrer en quoi le recours à ces documents correspond à des phases essentielles de la construction de l'abstraction chez l'élève.

Une réelle prise en compte des élèves et de leurs éventuelles difficultés est valorisée par le jury. Cela peut commencer simplement, par une formulation des objectifs en langage « élève » : quel est le vocabulaire, et quelles sont les connaissances et les compétences que l'élève est censé avoir acquis à la fin de la séquence ? Dans quelques cas trop rares, la diversité des élèves fait l'objet d'une prise en compte et des stratégies d'apprentissage variées et différenciées sont proposées. Les questions ont également pu porter sur la prise en compte de l'hétérogénéité de la classe et notamment sur la gestion des élèves en difficulté. Enfin, les connaissances relatives à l'institution et aux textes officiels, aux publics scolaires, à la progression des enseignements, à la connaissance du développement de l'enfant mais également aux enseignements interdisciplinaires ont également pu être sondées. En effet, bien que s'agissant d'une épreuve à dimension disciplinaire, le candidat est évalué sur sa capacité à tisser des liens entre les différentes disciplines.

Oral 1

Enseignement moral et civique

Au cours de sa préparation au concours, le candidat construit un dossier portant sur un sujet précis. A titre d'exemple, un candidat ayant opté pour le domaine enseignement moral et civique lors de son inscription au concours, pourra préparer un dossier portant sur « Reconnaissance et respect des emblèmes et des symboles de la République » .

Constats des membres du jury et conseils aux candidats

Le candidat apporte son dossier. Comme il s'agit d'une épreuve sans préparation, le candidat ne peut se référer à des notes écrites en dehors du dossier. Parmi les supports proposés par les candidats, le jury pu observer :

- CD de présentation des annexes en plus du dossier écrit
- Présentation d'un diaporama tiré du dossier pour soutenir l'exposé oral

L'exposé du candidat

Le dossier sert de support aux propos des candidats. Les deux parties du dossier (fondements scientifiques et description d'une séquence pédagogique) sont présentées de manière successive. Peu de candidats utilisent le dossier au cours de l'entretien. Cependant, les exposés appris par cœur par les candidats sont parfois difficiles à mener jusqu'au bout des 20 minutes prévues.

Les présentations ne sont pas originales et se contentent souvent d'une relecture un peu plus vivante du dossier. Certains candidats prennent appui sur un diaporama tiré du dossier, cela permet de rendre celui-ci plus facile à comprendre. La présentation de la séquence didactique est rarement argumentée au cours de l'exposé. Peu de candidats témoignent d'un intérêt manifeste pour la discipline. Cependant, les propos des candidats sont, en général, assez clairs et cohérents pour cette partie. Le temps est géré de manière acceptable par la plupart des candidats, bien que 20 % d'entre eux proposent un exposé de moins de 20 minutes.

L'entretien avec le jury

Les échanges avec le candidat permettent d'approfondir l'exposé du candidat et le jury l'invite à éclaircir certains propos.

Les candidats les plus brillants parviennent à articuler leurs connaissances pédagogiques et didactiques avec des séances d'enseignement où les compétences et objectifs sont clairement déterminés. Ils savent également répondre de manière concise pour permettre au jury d'élargir le sujet. Ils sont capables de remettre en cause plusieurs éléments des séances préparées pour améliorer, en fonction des remarques du jury, la qualité des supports ou des objectifs visés, par exemple.

Les insuffisances constatées lors de prestations plus faibles concernent la méconnaissance de

la discipline et l'incapacité des candidats à répondre aux questions du jury en tenant compte des notions de développement de l'enfant. La question du « développement moral » est souvent mal interprétée ou méconnue par les candidats. Lorsqu'elle est connue, la plupart des candidats ne parviennent pas à créer du lien entre leur séquence et leurs connaissances des fondements scientifiques du développement moral chez l'enfant.

Le jury attend des propositions pédagogiques de l'exposé :

- des propositions pédagogiques qui intègrent les compétences de la discipline « instruction civique et morale »,
- une relation entre la séquence présentée, la connaissance des élèves et la réalité de la classe.

Le jury attend des candidats pour la partie entretien :

- des connaissances dans le domaine de l'instruction civique et morale,
- des connaissances dans le domaine du développement de l'enfant,
- la connaissance des autres domaines des programmes,
- une capacité à dialoguer avec les membres du jury sur des notions de développement moral de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte,
- une tenue et des propos conformes à l'éthique des enseignants et des agents de la fonction publique, en général.

Conseils au candidat

Le candidat doit mener une recherche approfondie autour du sujet qu'il propose, mais aussi avoir des connaissances solides de la discipline « instruction civique et morale » pour **l'école primaire**.

Il faut pour cela une étude des textes officiels les plus récents, des lectures issues de la recherche universitaire soigneusement sélectionnées. Il faut également une construction du dossier qui tienne compte de cette appropriation des textes réglementaires et des concepts scientifiques.

Des notions solides du développement de l'enfant sont indispensables à la réussite de cette épreuve. Les notions de « développement moral » en font partie et doivent également être connues.

Le jury encourage les candidats à ne pas proposer une lecture du dossier, mais une véritable présentation argumentée de son contenu.

La séquence présentée doit proposer une progression cohérente, en lien avec l'âge des élèves, avec leurs possibilités et leurs intérêts, en référence aux programmes, afin de privilégier les apprentissages de la discipline.

Le jury n'attend pas de simples réponses aux questions. Il attend du candidat des réponses argumentées en fonction des choix effectués pour la séquence présentée. Il attend également du candidat, une capacité à remettre en cause ses choix et à proposer des améliorations de la séquence présentée au cours de l'entretien.

Oral 1

Sciences et technologie

Le dossier :

La partie sur les fondements scientifiques est majoritairement traitée, cependant certains candidats développent uniquement des notions relatives aux processus d'apprentissage. L'entretien révèle alors de grosses lacunes dans la connaissance des concepts scientifiques.

La séquence est présentée dans son ensemble et quelques candidats choisissent de détailler une ou deux séance(s). Lors de l'entretien, ces candidats peinent à expliciter les attendus en terme d'apprentissage des séances non détaillées. Parfois, les séquences proposent des séances visant l'acquisition de connaissances portant sur les programmes du collège.

La démarche d'investigation est souvent détaillée dans le dossier, cependant sa mise en œuvre n'apparaît pas clairement dans les séquences ; les investigations étant majoritairement apportées par l'enseignant, les élèves n'élaborent pas de protocole.

Les documents annexés présentent :

- des représentations initiales d'élèves parfois issues de sites internet,
- des traces écrites d'élèves (souvent un texte à trous à compléter par les élèves),
- des évaluations formatives et/ou sommatives détaillées, centrées sur les connaissances.

L'exposé :

Les meilleurs candidats se sont préparés à cet exposé et établissent le lien entre connaissance théorique, démarche et compétences visées à l'école primaire.

Les candidats détaillent les étapes de la démarche d'investigation et notamment des différents modes d'investigation. Cependant, la présentation des séquences construites ne fait pas toujours apparaître clairement sa mise en œuvre.

Les programmes mis en œuvre et le nombre d'heures des différentes séances ainsi que la place de la séquence dans l'année sont précisés.

Les traces écrites, le cahier d'expériences et l'évaluation sont explicités.

Quelques candidats utilisent des maquettes présentées dans le dossier ou des documents vidéo ce qui permet de dynamiser la présentation.

Le jury a apprécié les annexes agrandies pour la présentation de l'exposé ; les maquettes et les dossiers.

Tous les candidats ne semblent pas avoir eu la même connaissance des conditions de passation de l'épreuve (autorisation ou non du dossier, dossier annoté ou non, utilisation autorisée de maquettes ou matériel pédagogique, autorisation du chronomètre).

L'entretien :

L'entretien s'est déroulé en deux temps : un premier questionnement visant à élargir et approfondir les connaissances du candidat sur les concepts scientifiques en sciences expérimentales et technologie et un second questionnement visant à comprendre les choix effectués par le candidat pour construire sa séquence.

Il montre que les candidats se sont focalisés sur le sujet traité.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de posséder des connaissances suffisantes et de maîtriser les concepts scientifiques, certains candidats ne parvenant pas à préciser ce qui est dans le dossier.

L'attente du jury en termes d'analyse réflexive n'est pas toujours appréhendée par les candidats.

Lors de l'entretien et après échange avec le jury, de nombreux candidats réorganisent leur séquence en laissant une plus large place à l'initiative et à la créativité des élèves. Leurs représentations sur la mise en œuvre de la démarche d'investigation, le rôle des écrits, de l'évaluation évoluent.

Les candidats les meilleurs mettent en perspective, les concepts scientifiques et les compétences à développer au travers de la démarche d'investigation. Ils connaissent les finalités de l'enseignement des sciences et mettent en avant la notion de progressivité dans les apprentissages (de la maternelle au collège).

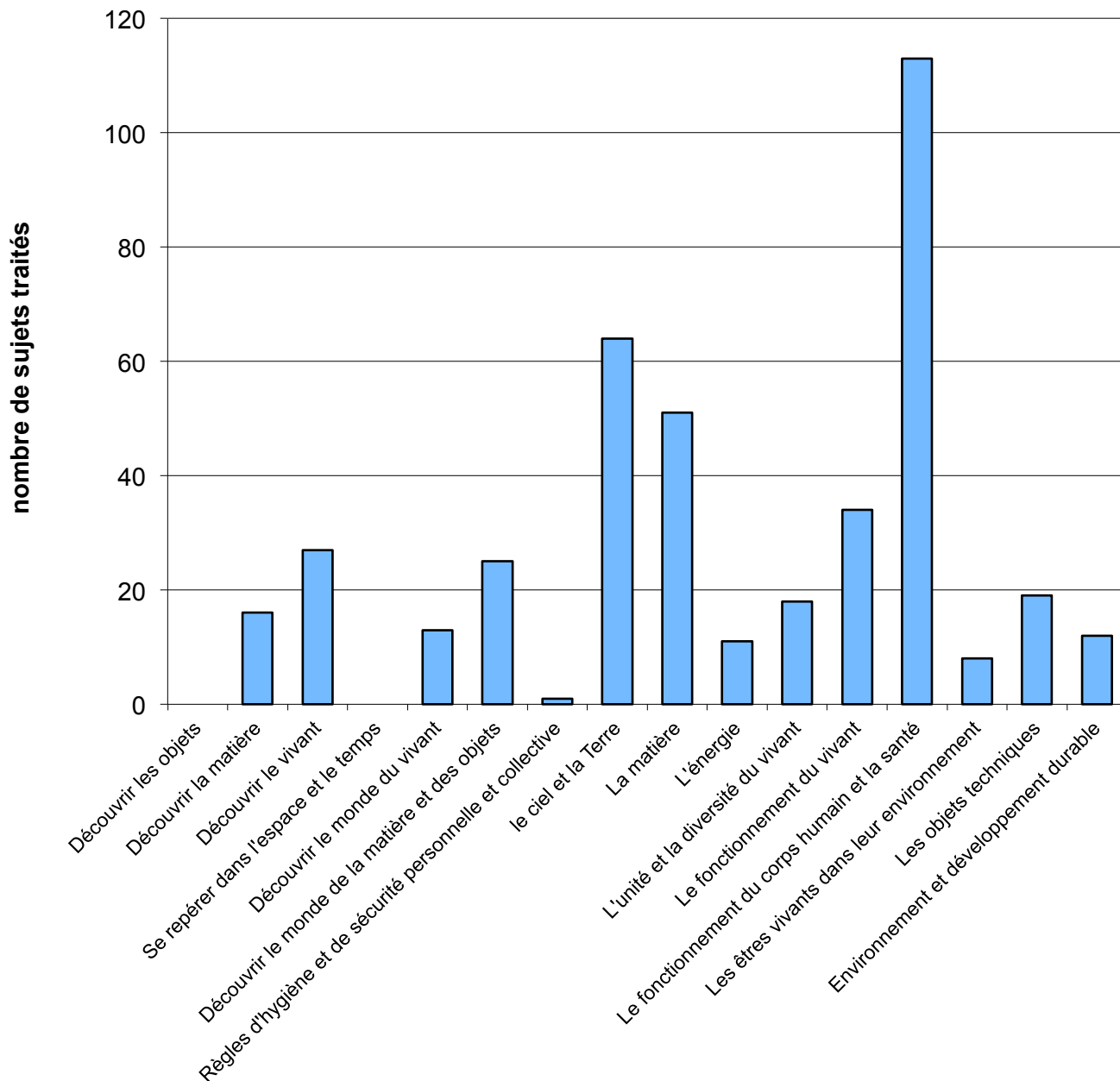
Les sujets choisis par les candidats :

Les sujets traités sont pour :

- 10,4% des sujets de cycle 1
- 9,5 % des sujets de cycle 2
- 80,1% des sujets de cycle 3.

Les trois domaines : le ciel et la Terre, la matière et le fonctionnement du corps humain et la santé au cycle 3 représentent 55 % des sujets traités.

CRPE 2014



domaines pour chaque cycle

Dans le domaine de la matière, les candidats font référence aux états de l'eau, au cycle de l'eau ; l'état gazeux est mal maîtrisé (confusion vapeur d'eau, nuage, buée, fumée) ; il existe des confusions dans l'appréhension du phénomène d'évaporation ; les conditions

des transformations sont à approfondir ; les séquences cycles 3 (CE2) traitent souvent des notions abordées au CE1 et posent les constantes telles qu'attendues au CM2 ; les différents mélanges et techniques de séparation devraient être mieux connus : (mélange hétérogène, phénomène lié à la décantation ; différences entre eau pure, eau potable ou eau limpide.)

Dans le domaine du ciel et de la Terre, les candidats ont traité majoritairement les mouvements de la Terre. Les notions associées sont peu claires (« le système solaire est constitué de galaxies ») ainsi que les contributions de Copernic et Galilée à l'évolution des idées en astronomie. En ce qui concerne les volcans et les séismes, il n'y a pas de mise en relation avec la tectonique des plaques qui reste une notion mal maîtrisée (mouvement et localisation).

Dans le domaine du fonctionnement du vivant, la majorité des sujets correspond à la première approche des fonctions de nutrition. Les candidats traitent la digestion, la respiration et la circulation sanguine sans préciser que ces trois fonctions sont complémentaires et nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme (la différence entre le tube digestif et l'appareil digestif est peu maîtrisée ; quelques candidats ne connaissent pas le rôle du foie). L'alimentation est un faux sujet facile qui met souvent le candidat en difficulté. Le lien avec la grande fonction de nutrition n'est pas toujours réalisé et l'élargissement aux mécanismes de la digestion montre de graves lacunes pour quelques candidats. Ce sujet ne leur permet pas de mettre en œuvre une démarche d'investigation. Pour certains candidats, l'approche documentaire est mal appréhendée. En ce qui concerne les mouvements corporels, la chaîne motrice de la perception du mouvement demande à être approfondie ainsi que le traitement au niveau du cerveau.

Pour la reproduction des végétaux, les candidats les meilleurs connaissent les mécanismes de la pollinisation, de la fécondation, de la fructification, de la germination.

Oral 1

Histoire des arts

Les dossiers :

Les dossiers sont majoritairement bien présentés.

Le jury conseille des intitulés courts qui mentionnent à la fois le domaine artistique choisi et le niveau de la classe (exemples : *Le portrait cubiste au CP*, *La gare du Nord au CE2*, *La découverte de La flûte enchantée de Mozart au CM2*)

Des supports numériques sous forme de CD-Rom ou clé USB permettent d'annexer les reproductions des œuvres citées dans le corps du dossier.

Le jury a fortement apprécié les candidats qui ont opéré des choix dans les ressources citées dans la bibliographie.

Les manuels scolaires n'ont pas été mentionnés. Il est cependant utile de les consulter pour une analyse critique de ces ouvrages. Ils peuvent s'avérer utiles dans la réflexion de la préparation de quelques séances d'enseignement notamment pour la mise en place de projets interdisciplinaires.

À l'école élémentaire, l'enseignement de l'histoire des arts implique la conjonction de plusieurs champs de connaissances, il est fondé sur une approche pluridisciplinaire et transversale des œuvres d'art.

De très bons candidats ont convoqué quelques pédagogues pour expliciter la « démarche active », « une situation problème », la nécessité d'associer l'élève à ses apprentissages, de le rendre actif et engagé dans le projet.

Le jury regrette qu'aucun dossier n'ait évoqué quelques concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant. Il est pourtant important qu'un futur professeur des écoles tienne compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement.

Le jury encourage la consultation des deux sites web de l'académie de Lille. Cela permettra aux candidats de connaître les outils départementaux mis à la disposition des enseignants pour l'enseignement de l'histoire des arts.

Les annonces d'un plan et d'une conclusion (bilan et perspectives) ont été appréciées par le jury qui a reconnu ainsi l'attention du candidat à présenter un dossier structuré facilitant la compréhension des objectifs du candidat : pourquoi cette séquence ? Quel est le projet ? Quels sont les enjeux de la démarche mise en œuvre ?

De très bons candidats ont indiqué clairement des connaissances historiques qui témoignent de la manière dont ils maîtrisent à minima le sujet.

Lors de l'entretien, peu de candidats ont été capables d'analyser une œuvre qu'ils avaient eux-mêmes choisie au-delà du ressenti que l'œuvre leur procurait ('identifier le tableau' versus 'interpréter le tableau').

L'histoire des arts n'est pas l'histoire de l'art, mais nécessite un minimum de connaissances autour des variables pédagogiques en arts visuels à savoir le SMOG et le RITA (Support – Médium – Outil – Geste / Reproduire – Isoler-Transformer-Associé).

L'histoire des arts est souvent prise pour une discipline à part entière. Si le lien avec l'histoire est évident pour l'ensemble des candidats, l'articulation avec les autres disciplines est minorée, voire difficile à saisir pour une bonne moitié des candidats.

Un seul candidat s'est distingué en présentant son sujet d'étude sous la forme d'un organigramme ce qui a permis au jury de visualiser les liens entre la connaissance et la sensibilité ainsi que le dialogue entre les disciplines.

L'exposé

Le jury tient à féliciter un grand nombre de candidats sur cette partie de l'épreuve. En effet, peu de candidats ont lu leur dossier ; la majorité a cherché à « faire vivre » leur allocution.

Les jurés sont conscients de la situation de stress dans lequel se trouve le candidat. Celui-ci doit cependant être vigilant à ne pas parler trop bas ou trop rapidement, ne pas oublier de regarder les jurés ou ne pas avoir une gestuelle trop importante au risque de parasiter la prestation.

Quelques candidats ont apporté un agrandissement des œuvres du dossier. L'utilisation de l'écran de l'ordinateur portable a du sens uniquement pour améliorer la visibilité des œuvres présentées.

Le jury conseille aux candidats de venir avec une montre pour gérer le temps et ainsi équilibrer au mieux les deux parties de l'exposé.

La partie sur les concepts didactiques est souvent trop courte et la présentation de la séquence est parfois très fastidieuse car comportant un trop grand nombre de séances (parfois plus de 9). Des candidats ont préféré valoriser une ou deux séances en particulier. Ils ont ainsi pu montrer au jury leur attention à rendre explicites pour les élèves les objectifs et à construire avec eux le sens des apprentissages.

L'histoire des arts doit contribuer à favoriser l'implication de tous les élèves et créer ainsi une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

Dans leur majorité, les candidats n'ont pas eu la possibilité de tester leur séquence. Il n'y a donc pas eu – ou très peu – d'analyse réflexive. Cependant quelques candidats ont proposé des réajustements à leur séquence ou ont formulé des interrogations sur ce qui était porté à la connaissance du jury dans le dossier. Cela a été fortement apprécié car le candidat a pu valoriser sa capacité à vouloir adapter son enseignement.

Lors de l'exposé, il a été rare qu'un candidat fasse spontanément des liens, des résonances entre les œuvres artistiques (arts visuels, musique, littérature, ...).

Les candidats doivent davantage tirer parti de la polyvalence du métier pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités, les disciplines et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école primaire.

Le jury reconnaît que presque tous les candidats cherchent à inscrire leur action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif : les instructions officielles, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture sont connus. La circulaire de rentrée 2014 a même été mentionnée par deux candidats.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n'a cependant jamais été citée ni dans le dossier ni dans l'exposé. La nouvelle organisation du temps scolaire pour tous les écoliers à la rentrée permet une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire. Les élèves vont accéder aussi à des activités sportives, culturelles et artistiques. Une réflexion est à mener sur le projet éducatif territorial (PEDT), qui organise des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Les candidats n'ont pas oublié d'évoquer l'évaluation, mais uniquement dans le cadre d'une évaluation de connaissances (dates, repère historique, courant artistique). Les capacités et les attitudes sont évoquées, mais les candidats peinent à trouver des compétences précises qui peuvent être travaillées et évaluées à moyen et long terme.

Le discours des candidats sur la culture humaniste semble parfois convenu (« *c'est avoir une culture commune* », « *c'est une culture partagée* », « *c'est pour avoir un esprit critique* »).

Les futurs professeurs doivent davantage réfléchir sur les enjeux de la culture humaniste : savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

L'entretien :

Cette partie de l'épreuve fut difficile pour certains candidats qui n'ont pas compris qu'il ne s'agissait pas uniquement de répondre à des questions, mais bien d'échanger avec le jury sur la lecture d'une œuvre, de revisiter ensemble une séance, d'avoir un avis argumenté sur le choix des supports, les objectifs ciblés ou les compétences travaillées...

Il est dommage que les candidats ne se soient pas saisis des questions ouvertes pour valoriser leurs savoirs et leurs réflexions.

Les candidats connaissent les six grands domaines artistiques, les périodes historiques et la liste de références, mais le projet d'éducation artistique et culturelle qui contribue à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève n'est pas toujours connu. Les candidats doivent mieux prendre en compte les acquis des élèves et le continuum à travers le cahier personnel d'histoire des arts. Les candidats connaissent l'existence de ce cahier en s'arrêtant uniquement sur ce qui a été étudié en classe durant la seule année scolaire.

L'enseignement de l'histoire des arts au collège s'inscrit dans la continuité de l'enseignement assuré à l'école primaire, dont il suit et approfondit les principes.

Plus de la moitié des candidats se sont arrêtés à l'enseignement de l'histoire des arts au CM2 : il y a donc eu peu de connaissances sur l'évaluation de l'épreuve d'histoire des arts au diplôme national du brevet.

La maternelle est également sous-estimée. Si l'histoire des arts apparaît à partir du CE2, l'intégration à la vie collective suppose qu'il soit fait place aux Arts qui donnent des références communes et stimulent sensibilité et imagination.

L'absence d'horaire contraignant, à ce niveau de la scolarité qui prend en compte les étapes et le rythme de développement de l'enfant (rarement évoqué), accorde place à l'observation et la description des œuvres du patrimoine.

Aux cycles I et II, l'enseignement de l'histoire des arts, construit une première ouverture à l'art. Les œuvres sont choisies de manière « buissonnière » autour de quelques repères historiques. Cela permet d'ouvrir, de prolonger ou d'éclairer les enseignements fondamentaux.

Les candidats qui ont suscité davantage l'intérêt des jurés sont ceux qui cherchent à provoquer chez les élèves la curiosité, à développer le désir d'apprendre, de motiver et de stimuler la créativité.

L'enseignement de l'histoire des arts, en croisant les disciplines, offre la possibilité de décroisonner les savoirs et apporte du sens et de la cohérence entre les différentes matières au bénéfice des élèves.

L'épreuve de l'option « histoire des arts » ne consiste pas à questionner sèchement les candidats sur une culture artistique large. Le jury est conscient que le candidat va évoluer et continuer à se former. Il est cependant nécessaire que le candidat témoigne d'une curiosité artistique et culturelle personnelle.

Oral 1

Education musicale

Certains candidats ont considéré que pratiquer un instrument (et venir avec) allait suffire.

Quelques candidats ont considéré qu'il suffisait de présenter un chant.

Deux erreurs ont été sanctionnées :

- d'une part vouloir aborder de manière presque exhaustive tous les paramètres du son en une seule séquence : durée, hauteur, timbre, intensité + écoute / chant / rythmes / familles d'instruments / dans le temps / dans l'espace,
- d'autre part la conception de séances "décousues" sans réelle cohérence ou avec des supports non adaptés témoigne d'une méconnaissance des besoins des élèves.

Le jury conseille de CIBLER davantage, et de savoir CHOISIR. Les candidats veulent « montrer que » et ne se rendent pas forcément compte puisque la quasi totalité n'a pas expérimenté en classe. On ne peut pas tout faire en une séquence. L'entretien permettra d'élargir et de vérifier les connaissances et les compétences des candidats.

Le jury a noté quelques hors sujet (tout ou partie). Une partie des candidats concernés a fondé son exposé sur la présentation de leur instrument. L'autre partie a abordé des domaines connexes en oubliant que l'objectif essentiel est l'éducation musicale.

La pédagogie différenciée reste peu maîtrisée dans ses grands principes. Les difficultés des élèves ne sont que peu évoquées, ou de manière trop globale. Les points de blocage restent souvent psychoaffectifs (avoir peur de chanter).

Le choix des chants se fait souvent en fonction de l'affectif « j'aime » et très peu en fonction des difficultés ou des compétences à faire construire par les élèves. Les candidats dans ce cas n'ont pas analysé le chant, la faisabilité et les réelles difficultés autres que les paroles (hauteur, ambitus, anacrouse, tempo, rythmes, ostinato, ...)

La polyphonie étant présente dans les programmes, certains candidats veulent l'aborder mais ne la maîtrisent pas. Tous les chants ne peuvent pas être chantés en canon, par exemple.

Le jury souligne chez de très nombreux candidats le très peu de lien avec l'histoire des arts.

Oral 2

Epreuve d'EPS

Déroulement de l'épreuve

Le deuxième oral se décompose en deux parties : EPS et connaissance du système éducatif. L'épreuve de connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS pour constituer un oral d'1h15 au total, après une préparation de 3 heures.

Durée de l'oral d'EPS : 10 mn d'exposé suivies de 20 mn d'entretien

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Les APSA suivantes ont été concernées :

- danse
- parcours de motricité au cycle 1
- jeux d'opposition
- jeux et sports collectifs
- gymnastique
- natation
- activités athlétiques

Les sujets sont proposés sous la forme d'une vidéo de 2mn 30 environ incluant les 3 consignes ou questions :

- identifiez et analysez 2 ou 3 comportements observables,
- décrivez les situations présentées et argumentez les choix opérés par l'enseignant,
- en quoi la pratique de cette activité concourt-elle à l'éducation à la santé ?

Les vidéos présentent :

- soit une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice (ex vidéo natation immersion),
- soit une série de situations significatives d'une progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique corporelle considérée (ex vidéo handball).

Les candidats disposent de la vidéo durant tout le temps de préparation sur un ordinateur individuel ainsi que pendant le temps de l'épreuve orale devant le jury.

L'évaluation renvoie à trois grands domaines de compétences :

- celui des connaissances et de leur utilisation : (maîtrise des savoirs disciplinaires et des exigences du socle pour enseigner, connaissance des programmes de l'école primaire, connaissances pédagogiques et didactiques, utilisation pertinente des observables, des finalités de l'école ...),
- celui de l'analyse et de la réflexion (pertinence des réponses aux questions posées, capacité à situer l'action d'enseignant par rapport à des valeurs de référence et dans le cadre des réglementations existantes ...),
- celui de l'expression et de la communication (qualité de l'expression, aisance, précision, concision, mise en évidence des éléments essentiels, structuration du propos...).

Constats

Le jury souligne l'investissement des candidats dans la préparation de cette épreuve : les prestations répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description des situations observées et des problèmes rencontrés lors de celles-ci par les élèves.

Cependant, un certain « formatage » est constaté pour ce qui concerne la contribution à l'éducation à la santé : beaucoup de candidats « récitent » des standards stéréotypés reprenant le même plan, les mêmes contenus et les mêmes propositions d'activités.

Maitrise de la langue pour communiquer

Majoritairement, l'expression et la communication sont maîtrisées aussi bien dans les exposés que dans les entretiens.

Les exposés répondent au sujet, ils sont le plus souvent clairs, structurés et cohérents. Ils s'articulent majoritairement autour du questionnement proposé mais certains candidats annoncent en préambule, le ou les problèmes moteurs travaillés, se montrent capables d'approfondir leur réflexion autour de la problématique présentée et osent un avis personnel argumenté.

Les candidats ont dans l'ensemble bien su gérer le temps imparti pour traiter le sujet, le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture de communication adaptée à l'exercice.

A contrario, les candidats ne pouvant se détacher de leurs notes voire lisant in extenso leur écrit ont laissé une impression défavorable.

Peu de candidats ont recours à la vidéo, pourtant disponible, afin d'étayer leurs propos, perdant un temps précieux à décrire de façon exhaustive l'ensemble des dispositifs matériels. Il est donc utile de rappeler que ce support a vocation à être utilisé pour minima resituer les observations effectuées.

Le jury note également une maîtrise insuffisante du lexique spécifique nécessaire à l'explicitation des conduites motrices et des gestes professionnels.

Maîtrise des savoirs disciplinaires, des exigences du socle

Les candidats ont une assez bonne connaissance des APSA concernées ; ils restituent généralement le domaine et la compétence spécifique travaillée.

Le jury a apprécié les candidats qui s'appuyant sur une analyse objective des comportements des élèves définissent avec clarté et concision quelques enjeux qu'ils resituent dans un domaine bien référencé.

Le jury a privilégié les prestations des candidats articulant avec pertinence les conduites motrices observées aux questions d'enseignement visées, se fixant des objectifs réalistes, proposant des remédiations concrètes au regard des problèmes repérés montrant ainsi les compétences attendues dans le cadre de l'épreuve.

A l'inverse, il regrette que trop de candidats perdent un temps précieux à décrire les situations laissant peu de place à l'analyse des problèmes rencontrés par les élèves dans les tâches qui leur sont proposées.

Dans ce cadre, les ajustements pédagogiques se réduisent parfois à une énumération d'activités qui ne font pas sens.

Le jury observe en effet que certains candidats confondent savoirs formalistes et apprentissages par compétences faute de trouver le sens de la situation pédagogique proposée souvent par manque de capacité d'observation. C'est notamment le cas pour ce qui concerne la contribution à l'éducation à la santé : il convient de contextualiser les enjeux énoncés au vu des situations observées.

Conseils

Les candidats veilleront donc à établir des articulations significatives entre les problèmes posés aux élèves face aux situations, la diversification des pratiques, les modalités pédagogiques et les liens vers les autres domaines d'apprentissages notamment le langage.

Les connaissances des APSA et le degré d'appropriation des textes officiels doivent être approfondis afin d'y recourir spontanément.

La connaissance du vocabulaire spécifique permettant de décrire les situations proposées doit être systématiquement travaillée ; ce travail permet d'explicitier les gestes professionnels observés.

Les candidats sont encouragés à être plus « authentiques » par rapport à leur pratique de l'EPS : il s'agira de mettre en évidence une problématique simple et d'y répondre au cours de l'exposé en s'impliquant personnellement. Il paraît souhaitable de s'appuyer sur son expérience personnelle afin de proposer un développement qui mette en avant la diversité des comportements d'élèves et les dispositifs leur permettant de construire des connaissances.

En conclusion, pour réussir cette partie de l'épreuve, il convient de :

- maîtriser les connaissances disciplinaires indispensables à un enseignement s'inscrivant dans les programmes d'une classe de l'école maternelle ou élémentaire,
- savoir organiser une séquence d'enseignement,
- savoir expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques,
- témoigner de connaissances sur le système éducatif, les programmes d'EPS et le socle commun de connaissances et de compétences,
- montrer sa capacité à analyser, synthétiser les observations et à dégager une problématique,
- prendre en compte, au cours de l'exposé, les comportements significatifs observés sur la vidéo pour illustrer les propos,
- faire preuve de méthode dans la présentation en s'appuyant sur un plan annoncé et en étayant ses propos par l'image,
- utiliser son expérience professionnelle ou les observations faites pour illustrer à bon escient,
- se détacher de la lecture de ses notes pour communiquer avec le jury.

Oral 2

CONNAISSANCE DU SYSTEME EDUCATIF

L'intitulé donné ici à cette épreuve (Connaissance du système éducatif) ne recouvre pas toute sa définition et ne doit pas conduire à la considérer comme une simple vérification de connaissances. Dans sa totalité, l'épreuve comporte également une appréciation de la capacité de chaque candidat à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

L'organisation de l'épreuve de Connaissance du système éducatif est présentée dans l'arrêté du 19 avril 2013.

L'épreuve de connaissance du système éducatif succède immédiatement à l'épreuve d'EPS pour constituer un oral d'1h15 au total, après une préparation de 3 heures.

Modalités de l'épreuve

- Exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire,
- Entretien avec le jury (trente minutes).
- Durée de la préparation (pour la totalité de la 2e épreuve orale d'admission) : trois heures.
- Durée totale de l'épreuve : une heure et quinze minutes (dont 45 mn pour la 2e partie). L'épreuve est notée sur 100. 40 points sont attribués à la première partie ; 60 sont attribués à la deuxième partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

Finalités de l'épreuve

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier :

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire : organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains,
- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel),

- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative,
- son analyse de la situation professionnelle présentée et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester des compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles,
- sa prise en compte des acquis et des besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire,
- sa capacité à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Critères d'évaluation des candidats

Dans l'exposé, les critères d'évaluation portent sur l'aptitude à dégager la problématique de la situation professionnelle proposée dans le dossier, à présenter un discours organisé et construit sur une lecture approfondie des textes du dossier et sur les questions qui l'accompagnent et à en offrir une analyse.

L'entretien permet, dans un premier temps, d'approfondir le sujet, de faire préciser les propos entendus, de revenir sur la lecture des textes et d'échanger sur les interprétations. Dans la suite, le jury élargit le questionnement afin de mesurer, chez le candidat, les connaissances du système éducatif, ainsi qu'elles sont présentées dans le programme du concours. Il n'est pas attendu de connaissances juridiques et réglementaires spécialisées, mais seulement une bonne connaissance des règles de fonctionnement de l'école et de leur actualité.

Au travers de l'exposé et de l'entretien, le candidat doit faire apparaître qu'il est engagé dans la construction des compétences professionnelles telles qu'elles sont définies dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013).

Il doit donc, en particulier, se montrer capable d'explicitier

- les principes fondamentaux qui portent l'école primaire et son fonctionnement,
- les processus d'apprentissage des élèves, notamment les capacités liées à l'âge,
- la prise en compte des besoins et de la diversité des élèves, celle des élèves en situation de handicap et celle des élèves en difficulté,
- les principes éthiques que peuvent suggérer les éléments du dossier,
- la dimension du travail en équipe, celle de la coopération avec les parents et avec les partenaires

La définition de l'épreuve autorise le jury à une amplitude étendue du champ du questionnement. Il s'agit bien d'apprécier la capacité du candidat à se situer dans son futur métier : agent du service public et professeur des écoles dans la communauté éducative.

Dans l'entretien, sont appréciées l'aptitude à la coopération dans l'échange structuré avec le jury, la capacité à argumenter, l'expression de convictions à l'égard de valeurs, l'expression de choix référés à des principes éthiques.

Les qualités d'écoute, de communication, d'expression, le niveau de langue, indispensables à l'exercice du métier d'enseignant, sont évidemment évalués.

Caractéristiques des dossiers

Constitués de quatre ou cinq pages, les dossiers se composent généralement de trois ou quatre textes dont les contenus se complètent, se répondent (ou s'opposent) et traitent d'une situation professionnelle dont le titre annonce la thématique. Quelques exemples de cette première session : le climat scolaire, laïcité et enseignement du fait religieux, scolarisation des enfants de moins de trois ans, les difficultés d'apprentissage, les sanctions à l'école, les parents d'élève et l'école, le travail en équipe,...

Les documents sont le plus souvent des textes réglementaires, des extraits de rapports de l'inspection générale sur le fonctionnement de l'école, des extraits d'ouvrages spécialisés de l'éducation, des articles issus de revues pédagogiques, de la recherche ou de la presse grand public sur des questions d'éducation.

Trois questions guident le candidat dans la préparation de son exposé :

- question 1 : question orientant vers une synthèse des documents (ex. quelle place est faite aux parents à l'école ?),
- question 2 : question invitant au développement d'un aspect du dossier (ex. quelles difficultés entre parents et enseignants ?),
- question 3 : question ouvrant sur une mise en situation professionnelle (ex. comment collaborer pour construire une co-éducation ?).

Par exemple :

SUJET : La première scolarisation
--

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de

Texte 1 : <i>Accueil en école maternelle : Scolarisation des enfants de moins de trois ans</i> (extrait) circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012, Bulletin officiel n° 3 du 15 janvier 2013
--

Texte 2 : *Scolariser des enfants de 2 à 3 ans à l'école maternelle : Pourquoi ? Comment ?*
Carnet n° 3 « Les Carnets de l'AGEEM », mai 2010

Texte 3 : *De l'être -enfant à l'être- élève*, Animation & Education, Mars-Avril 2009-n°209,
p.15, 16.

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

- 1 - Quels sont les enjeux et les conditions d'une première scolarisation réussie ?
- 2 - Quelle place donner aux parents pour la réussite de la scolarisation des élèves de 2 et 3 ans ?
- 3 - Quelles propositions d'organisation pourriez-vous envisager pour la première journée à l'école d'enfants de deux ans ?

SUJET : Les parents d'élèves et l'école

Ce dossier comporte 5 pages. Il est composé de

Texte 1 : *Le rôle et la place des parents à l'école*

Circulaire n° 2006-137 du 25-8-2006 (extrait)

Texte 2 : *La place et le rôle des parents dans l'école*, extraits du rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, n° 2006-057, octobre 2006

Texte 3 : Philippe MEIRIEU, David HAMELINE, *L'École et les parents : la grande explication*, Plon 2008

Vous construirez votre exposé à partir des questions suivantes.

- 1 - Comment concevez-vous l'idée selon laquelle les parents sont « membres de la communauté éducative » ?
- 2 - Quelles tensions peuvent exister entre les enseignants et les parents ?
- 3 - Comment améliorer les relations entre les parents et l'école ? Quelles implications pratiques y voyez-vous dans votre métier ?

Appréciation globale sur les prestations des candidats

Les candidats ont montré très majoritairement une représentation claire des attentes pour cette épreuve nouvelle du concours.

Au plan méthodologique, l'exposé est construit, conforme aux règles de l'exercice.

L'introduction présente les textes du dossier en les caractérisant, expose la problématique, annonce le plan qui reprend souvent l'ordre des questions. Une conclusion est apportée.

Le registre de langue est soigné, avec dans l'ensemble une certaine maîtrise du lexique et des concepts professionnels qui donne de la consistance au propos.

Les candidats ont paru généralement bien préparés à l'exercice sur dossier, ont su extraire l'essentiel des textes pour en présenter une synthèse construite et traiter la situation à un niveau déjà professionnel.

Ils ont exposé des conceptions claires notamment à l'égard de la diversité des élèves, du travail en équipe, dans la coopération avec les familles, la transmission des valeurs de la République, dont les principes d'égalité, de laïcité.

Les compétences professionnelles, sans être toujours explicitement citées, apparaissent néanmoins intégrées dans l'analyse du sujet, par l'évocation de ce qui devrait être mobilisé pour traiter la situation professionnelle. Les compétences ne sont évaluables qu'en action, mais les prestations font percevoir que leur construction est bien engagée. Dans les échanges, les candidats sont capables d'avancer une argumentation, de se positionner et d'exposer une maîtrise des connaissances à un niveau satisfaisant.

De manière générale, chez la plupart des candidats, si le fonctionnement de l'école primaire est généralement connu, en revanche, les enjeux liés aux politiques éducatives ne sont pas suffisamment bien appréhendés.

Les connaissances relatives aux processus d'apprentissage des élèves, à leur niveau de développement, apparaissent également comme un domaine plus déficitaire que révèlent notamment les propositions relatives aux jeunes élèves de la maternelle, souvent mal adaptées à leurs possibilités.

Ce qui a distingué les candidats remarquables, ce sont d'abord leurs qualités intellectuelles, mais elles ne sont pas suffisantes à elles seules. Ces candidats sont capables d'une lecture approfondie des textes du dossier pour en tirer une matière analysée propre à la construction d'un exposé solide. Ils peuvent en outre s'appuyer sur des connaissances qui sont intégrées et permettent de fournir dans l'entretien des réponses élaborées, nuancées, dans une langue souvent d'une belle qualité. L'échange avec le jury est fluide, riche et constructif. Les concepts sont maniés avec aisance dans un registre déjà professionnel. Ce qui caractérise ces candidats réside aussi dans leur aptitude à identifier les enjeux éducatifs et politiques qui portent les évolutions du système éducatif et les réformes et à traiter les situations en ne se limitant pas à une description de leurs aspects concrets. Ils sont en outre en mesure d'illustrer leur propos par des exemples issus de leurs stages ou de leur expérience.

Leur positionnement professionnel est clair, fondé sur des principes éthiques explicites.

Leur entrée dans les compétences professionnelles est nettement repérable.

Les prestations qui, à l'inverse, n'ont pas convaincu les membres des jurys pèchent souvent par des déficits qui sont de plusieurs natures, parfois cumulées.

- Les connaissances du système éducatif (qui est pourtant l'intitulé de l'épreuve) sont insuffisantes, voire inexistantes, ce qui révèle que ces candidats n'ont pas pris la peine de se préparer au concours avec une mise à niveau minima sur des aspects élémentaires attendus (loi de juillet 2013, référentiel de compétences, dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, projet d'école, ...). Ce manque de connaissances conduit à une incapacité à analyser les textes, à les comprendre, conduit aussi à recourir à un registre de langue pauvre, trivial, sans lexique professionnel. Les questions du jury ne sont pas comprises, car sans référence pour le candidat. Certains candidats dotés pourtant des outils méthodologiques propres à construire un exposé parfois brillant à partir des textes fournis, ont malheureusement révélé une grande pauvreté dans leurs connaissances de l'école et du métier. Leurs qualités propres ne pouvaient suffire à compenser le manque flagrant de préparation.
- Le niveau de culture générale est parfois apparu très en deçà même de ce qui est à enseigner à l'école, comme le jury l'a parfois découvert au détour d'une question (incapacité à définir des termes pourtant de construction transparente comme « indivisible » à propos de la République, à positionner un personnage comme Jeanne d'Arc dans une période historique même large). Des candidats ont manifesté également quelques soucis pour procéder à des distinctions conceptuelles pourtant importantes (autorité / pouvoir, éduquer / instruire, enfant / élève...).
- Certains candidats ne font pas une lecture efficace des textes des dossiers et traitent le sujet à partir du titre, de leurs connaissances et de manière superficielle. D'autres présentent un résumé des textes successifs, sans les analyser et les mettre en interaction pour présenter une synthèse. Le retour aux textes lors de l'entretien révèle des difficultés importantes à les approfondir et à en extraire le sens, parfois par l'absence des références pourtant attendues, et nécessaires à la compréhension.
- Une communication défailante a amené les commissions à écarter des candidats en raison d'une maîtrise de la langue française incompatible avec l'exigence du métier (nombreuses fautes de langue, incorrections syntaxiques, pauvreté du lexique, familiarité comme « prof, récré, bin, machin, ... », confusion du propos, redondance du discours qui ne progresse pas, ...).
- La gestion du temps a pu mettre des candidats en difficulté parce qu'ils n'ont pas jugé utile de mesurer l'écoulement du temps de leur exposé. Le jury a dû les interrompre à l'issue des 15 minutes ou, plus fréquemment, à l'inverse, ils ont terminé en pressant qu'ils avaient été ... un peu courts ! Un exposé trop court ne peut être apprécié positivement. Il se caractérise généralement par une absence d'introduction construite, une incapacité à conduire une lecture efficace des textes et à en exploiter la matière.
- La posture de quelques candidats, peu nombreux certes, a pu faire considérer qu'ils n'étaient pas prêts à entrer dans le métier : désinvolture, tenue avachie, recherche d'une connivence déplacée avec le jury, familiarités (« ok, ouais »), comme si ces candidats ne s'étaient pas débarrassés encore des attitudes propres à l'adolescence et ne mesuraient pas les exigences du recrutement et de la profession.

Recommandations

- Les faiblesses constatées pour cette première session ont concerné très largement la question des enjeux des politiques éducatives. La question du « pourquoi ? » l'existence de telle loi, tel règlement reste généralement sans réponse. La compétence 2 du référentiel : inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école (connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et son organisation en comparaison d'autres pays européens) s'inscrit pourtant largement dans la finalité de l'épreuve. Si la plupart des candidats connaissent les principaux éléments d'organisation et de fonctionnement de l'école primaire, ils peinent presque toujours à y donner du sens. Cette faiblesse est à mettre en relation avec le déficit de connaissances historiques relatives à l'évolution du système éducatif, aux grandes étapes, aux grandes réformes et aux contextes historiques qui peuvent les expliquer. Sans le support de ces fondements culturels, les politiques éducatives sont, dans le meilleur des cas décrites, mais jamais appréhendées sous l'angle de leurs enjeux. Ainsi, les candidats ne peuvent pas expliquer la spécificité française de la laïcité. Un pas qualitatif dans la préparation serait franchi si les candidats pouvaient passer d'une approche descriptive des faits, des normes ou des principes à la compréhension de leurs enjeux.
- Les prestations gagneraient à ce que les compétences professionnelles soient davantage invitées dans les propos des candidats, qu'elles soient convoquées de manière explicite comme un moyen de traiter les situations professionnelles, de soutenir les positionnements et les choix.
- La polyvalence, spécificité du maître du premier degré, n'est perçue que dans ses aspects fonctionnels (tous les niveaux, toutes les matières), sans compréhension de ses enjeux dans la construction des connaissances et dans la confrontation à des situations d'apprentissage complexes. Elle met en jeu des choix professionnels dans la cohérence d'équipe (échanges de service, classes partagées) et dans la continuité avec le collègue. Il serait intéressant que la compétence P1, notamment dans la partie relative à la polyvalence soit mise en relation avec la compétence 10 : travailler au sein d'une équipe.
- La connaissance des élèves sous l'angle de leur développement et de leurs capacités selon les âges, et en particulier à l'école maternelle, ainsi que les connaissances relatives aux processus d'apprentissage sont apparues en deçà de ce qui peut être attendu. Il s'agira d'une compétence (3) à améliorer. De manière générale, le cycle 1 apparaît comme un niveau assez mal connu.
- La préparation devrait conduire à une meilleure maîtrise du lexique professionnel dont l'absence fait obstacle à l'analyse des situations proposées. Cette qualité est attendue parce qu'elle est révélatrice d'une familiarité déjà acquise avec les concepts et l'environnement du métier. Son absence est caractéristique d'une préparation insuffisante et ne permet qu'une pensée superficielle sur les questions à traiter ainsi qu'un discours trivial. Cette maîtrise est très nettement apparue comme

un élément fondamental de distinction entre les candidats. Elle constitue un préalable à l'instauration d'une culture commune professionnelle.

- L'appel à des exemples bien choisis, issus de l'expérience, est resté une caractéristique des très bons candidats. La capacité à analyser le vécu des stages (au plan pédagogique comme à celui de la vie scolaire) serait à développer en interaction avec les textes réglementaires et les exigences éthiques. En son absence, l'observé et le constaté prévalent sur les indications réglementaires, comme dans le cas des devoirs à la maison.
- Il est nécessaire que tous les candidats soient conscients des exigences formelles d'une épreuve orale de recrutement de professeur, dans la posture, dans le registre de langue (tenir un niveau de langue dont l'usage des formes négatives ne serait pas exclu, par exemple).

Conclusion

Les exigences de cette épreuve sont celles attendues à l'égard de candidats qui viennent de s'engager dans un processus de construction de compétences professionnelles et dont le niveau correspond au master 1. C'est dans ce souci d'apprécier chez les candidats une entrée dans la profession de professeur des écoles que les jurys ont évalué les exposés et mené les entretiens, en veillant à ce que chacun puisse révéler au mieux ses potentialités.

Comme toute épreuve orale, celle de « connaissance du système éducatif » requiert une solide préparation qui repose sur :

- une mise à niveau des connaissances indispensables, à partir du référentiel des compétences,
- l'acquisition d'un lexique professionnel maîtrisé,
- une familiarité avec les réalités concrètes de l'école, qui doivent être analysées dans le cadre d'une complémentarité théorie-pratique,
- un entraînement à présenter son exposé, en respectant la contrainte du temps, en se ménageant la possibilité de réaliser plusieurs simulations.

L'épreuve a été discriminante pour les candidats dont les trop faibles connaissances du système éducatif, souvent significatives d'une préparation insuffisante, l'attitude ou les valeurs exprimées, le niveau de maîtrise de la langue française ne sont pas parus compatibles avec une entrée dans la formation de professeur des écoles stagiaire.

Pour cette première session du concours issu de l'arrêté du 19 avril 2013, les résultats à l'épreuve de Connaissance du système éducatif apparaissent globalement satisfaisants du point de vue de la préparation, avec des perspectives d'évolution que ce rapport de jury a tenté de dessiner.

Rédacteurs du rapport

Guy CHARLOT, Président du jury CRPE 2014

François CAPY

Michaël DEROZIER

Abdel-Kader KHELIFI

Cécile LALOUX

Lionel LEFEBVRE

Marie Claire LENNE

Vincent LOGEON

Didier MEUROT

Jean-Pierre MOLLIERE

Christine SIMON

Claude VANDERVENNET

Claire VENNIN